



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 2160

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suppression des crédits relatifs au programme d'actions de formations professionnelles en milieu rural. Cette suppression aura pour conséquence de ne pas répondre aux besoins spécifiques des branches professionnelles et pourrait engendrer des situations difficiles pour certains centres de formation professionnelle comme s'en inquiète l'ensemble de la profession. Il lui demande s'il envisage le maintien des crédits initialement prévus à hauteur de 51 millions de francs.

Texte de la réponse

Pour l'année 1993-1994, les formations du programme d'actions en milieu rural sont reconduites. Toutefois, les centres sont actuellement informés que ces cycles ne pourront faire l'objet d'un nouveau conventionnement au 1er juillet 1994. Ce délai d'un an doit permettre aux centres concernés d'envisager avec leurs partenaires comment les formations dispensées pourront être financées. Ils devront prendre en compte à cet égard les évolutions législatives et réglementaires envisagées pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans le cadre du projet de loi quinquennale pour l'emploi qui sera soumis au Parlement dès la prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2160

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2421